

Info Villiers

juillet 2022



Bienvenue à Aliona et ses enfants



Depuis deux mois maintenant, la commune de Villiers-en-Plaine accueille une famille de réfugiés de guerre Ukrainiens.

La municipalité a réaménagé un des logements communaux, afin de préparer leur arrivée.

Ce logement, meublé et équipé grâce à la participation des élus, des virolais et de dons de l'association Emmaüs Niort-Prahecq, accueille Aliona et trois de ses enfants (Nikita 6 ans, Alexandre 15 ans et Anastasia 17 ans), dans les meilleures conditions possibles.

Sa fille aînée, Victoria est logée en famille d'accueil sur Niort.

De nombreuses personnes se sont mobilisées pour les accompagner au quotidien et sans elles, cette intégration n'aurait pas été possible.

Aujourd'hui, la priorité d'Aliona est d'apprendre le français, afin de pouvoir rechercher un emploi et de retrouver rapidement son indépendance.

Si vous souhaitez vous aussi apporter votre soutien à Aliona, venez le faire-savoir auprès du secrétariat de la mairie.

Mille mercis à tous ceux qui se sont mobilisés, qui se mobilisent et se mobiliseront à leur côté.



**Aliona et trois de ses enfants :
Anastasia, Nikita et Alexandre**

Une nouvelle agence postale pour notre commune !



L'agence postale se situe désormais dans les locaux de la mairie de Villiers-en-Plaine.

Des travaux ont été réalisés par les agents communaux afin d'accueillir ce service au sein des locaux du château.

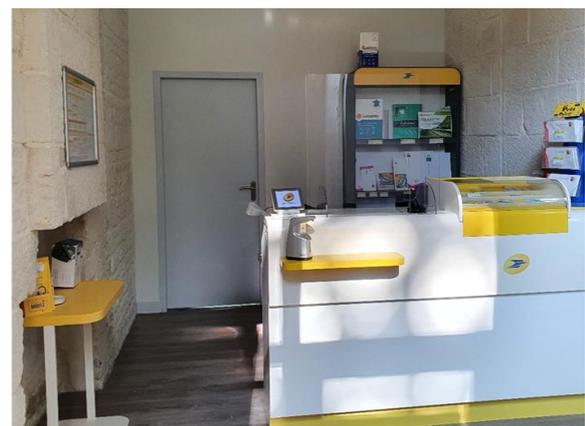
Pour assurer le service postal, la mairie a recruté un nouvel agent, Fabienne EMERIT, en renfort de Nicolas GRELIER.

Les opérations réalisées sont identiques à celles proposées auparavant : courriers, procurations, recommandés, réexpéditions, colis, timbres, réclamations...

Les retraits et les dépôts de fonds sont réservés uniquement aux clients de La Poste uniquement.

Les horaires restent inchangées.

L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 15h30 à 18h00.



La nouvelle agence postale



Les permanences de dépôt organisées par la Municipalité et la Communauté Emmaüs de Niort-Prahecq, les samedis 19 février et 23 avril 2022, ont été un succès.

Les deux camions d'Emmaüs sont repartis chargés de la cantine de l'école élémentaire. Merci à tous les donateurs !

Si vous souhaitez, vous aussi, faire un don, les permanences du second semestre 2022 auront lieu les samedis 29 octobre et 17 décembre toujours à la cantine de l'école élémentaire.



Mise en route du Pédibus Virolais



Depuis le 1er juin, tous les mercredis matin un PÉDIBUS est en place sur Villiers-en-Plaine.

Le Pédibus est un mode de transport en commun familial conçu sur la base d'un dispositif de ramassage scolaire pédestre. Chaque jour, un cortège d'enfants se rend à l'école en suivant un trajet précis, balisé d'une signalétique adaptée et matérialisant les arrêts du Pédibus. A tour de rôle, des parents, des volontaires... encadrent le groupe jusqu'au terminus : l'école.

Une seule ligne est active pour l'instant du côté de la Vallonnette signalée pour les panneaux de la "godasse" et emprunte le chemin de la Vallonnette, le lotissement de la Villeraie, la rue Henri Dunan, la route de Saint-Maxire jusqu'à l'école élémentaire.

Ce 1er essai est concluant : les enfants et les accompagnateurs sont heureux de participer à ce moment convivial.

Toutes les personnes volontaires pour accompagner les écoliers seront les bienvenues ! Pour cela, n'hésitez pas à vous rapprocher des Représentants des Parents d'Élèves de l'école élémentaire, via l'adresse mail suivante : rpe.elementaire.villiers@gmail.com



Panneau de signalisation du pédibus

Le jeu des 7 Merveilles 2022



L'invitation des joueurs à découvrir le patrimoine de notre territoire de la Sèvre-Amont, au travers de la résolution d'énigmes, conduisant à la découverte d'un trésor final, a été suivie par 89 joueurs entre le 2 mai et le 12 juin.

La soirée festive de remise des lots aux gagnants, sur le lieu-même du trésor, à Germond-Rouvre, a permis de découvrir une cuisine faite au four à bois, fortement appréciée des participants.

Rendez-vous en 2023 pour une nouvelle édition, et d'ici là, vous pourrez participer aux Bottes de 7 Lieues pour les journées du Patrimoine, le dimanche 18 septembre, dont le thème de cette année est "Le patrimoine durable".



Agenda des festivités communales



Journées du patrimoine : 18 septembre

Collecte de sang : 29 septembre à la salle des fêtes

Fête de Noël : 19 novembre à la salle des fêtes

Accueil des nouveaux Virolais : 2 décembre à la salle des fêtes du bourg

Repas de Noël des anciens : 17 décembre à la salle des fêtes du bourg



Le démarrage des travaux initialement prévu en janvier 2022 a été reporté afin de permettre notamment la réalisation de relevés dans les habitations voisines afin de mesurer, s'il y a, l'impact des travaux sur ces constructions.

La boulangerie et le futur magasin multi services sont sortis de terre et ils seront bientôt suivis par le salon de coiffure. Les travaux avancent pour l'instant conformément au nouveau planning qui prévoit une réception des travaux pour février 2023. Cependant, restons prudent sur les délais !

En effet, les entreprises rencontrent de gros problèmes d'approvisionnement en matériaux qui risquent de les freiner dans la réalisation de leurs ouvrages.

Plan de Sauvegarde communal : se préparer aux situations de crise



Au vu des événements des dernières années, le conseil municipal souhaite être en capacité d'apporter dans l'urgence, aux citoyens, des réponses aux situations imprévues ou inopinées qui pourraient survenir.

Un groupe de travail regroupant personnel communal et élus a donc suivi une formation à la gestion de crises animée par M Franck Gaillard du SDIS 79 et M Richard Gauthier de l'Entente. Cette formation ayant pour but d'engager la réflexion pour la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde Communal.

Ce Plan prépare en effet les réponses aux situations de crises. Il détermine, en fonction des risques, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Une réunion publique fin 2022 permettra de vous présenter ce plan et de faire l'état des ressources humaines, matérielles et organisationnelles qui, sur notre commune, peuvent contribuer à la gestion des situations de crises. Chacun des citoyens pouvant y apporter sa pierre.



Formation à la gestion des situations de crises

Centre de loisirs et séjours 2022



Vanessa Pipet, directrice du centre de loisirs, et son équipe accueilleront cet été nos enfants autour d'activités et d'animations sur le thème de « Voyage autour du monde ».

L'accueil sera possible du 11 juillet au 5 Août (fermé le 15 juillet) puis du 22 au 26 Août 2022 de 7h30 à 18h30.

Un séjour au Puy du Fou est proposé du 18 au 22 juillet pour les enfants de 7 à 12 ans.

Devant le succès remporté l'an passé par l'organisation d'activités à destination des collégiens et des lycéens de nouveaux temps de rencontre seront organisés autour de différentes activités : accrobranche, Niort Plage. Pour plus de renseignements contacter Vanessa Pipet au 06 48 49 43 51.

Bureaux de vote : merci beaucoup à tous les volontaires



Les deux dernières élections ont mobilisé de nombreux volontaires aux côtés des élus pour assurer les permanences aux trois bureaux de votes communaux.

Avec des créneaux de 3 heures, ce sont 27 personnes à mobiliser pour chaque élection.

La commune a fait le choix de maintenir trois bureaux de vote pour permettre aux habitants de Champbertrand de pouvoir voter en proximité.

Au-delà du temps à y passer, ces permanences sont de vrais moments de convivialité et d'échange avec les virolais.

Si cette expérience vous tente, vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Dans les années 40, j'avais dix ans, elle n'en avait guère plus. C'était une vache normande.

Écolier à Villiers, quand arrivaient les grandes vacances, j'allais « aux champs », c'est-à-dire que j'étais gardien de vaches.

Tous les après-midi, sauf le dimanche, je préparais ma musette pour rejoindre la ferme de mon oncle. La quinzaine de vaches et de taures sortie de l'étable, le signal de départ était donné.

La Jolie prenait la tête du troupeau et ne la quittait plus.

Elle allait à son train imperturbable, prenant toujours la bonne direction, ignorant les priorités en imposant sa masse.

Je me contentais de suivre avec mon bâton inutile et la chienne Violette à mon côté. Arrivés au lieu-dit « Les Champs Fleuris », le travail de Violette était d'éloigner, à mon commandement, les vaches qui s'approchaient des champs voisins souvent tentateurs.

En fin d'après-midi, je sortais la montre prêtée par mes parents de son gousset et je donnais le signal de retour en criant « Au têt ! ».

Tout le troupeau relevait la tête et La Jolie prenait le chemin du retour, alors que Violette faisait se presser les retardataires.

À la ferme, le troupeau attaché dans l'étable, ma cousine arrivait avec son seau et son trépied. Après avoir bloqué la queue de quelques vaches récalcitrantes en la ficelant à une patte arrière, la traite pouvait commencer.

La belle tradition « d'aller aux champs à la bergère », quand les jeunes gens rejoignaient les bergères sous leur grand parapluie bleu, allait disparaître avec les clôtures électriques et la fin de l'élevage.

J'ai gardé le souvenir nostalgique de La Jolie dans un contexte familial, villageois, fleurant bon la joie de vivre en surmontant les difficultés de l'après-guerre.



Dans le cadre du code général des collectivités territoriales, et son article L2122-28, la mairie rappelle que dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public, mais que le bon entretien devant chaque maison individuelle revient au propriétaire ou locataire.

Afin de laisser nos petites fleurs s'épanouir, et d'éviter les coupes non différenciées entre belles fleurs et mauvaises herbes, les agents communaux vont désormais laisser une bande de 10 cm au pied des murs de clôture.

Déchèterie du Vallon d'Arty : de nouvelles conditions d'accès

Depuis le 4 avril, l'entrée à la déchèterie nécessite une carte d'accès que vous pouvez commander sur l'adresse suivante : decheteries.niortagglo.fr.

Cette carte, limitée à une par foyer, permet aux particuliers 24 passages gratuits par année civile dans la limite de deux par jour.

Le Volume de chaque passage est limité à 2 m³ avec la possibilité pour le gardien de comptabiliser un passage de plus si l'apport est supérieur à ce volume.

Si vous en avez besoin, 5 passages supplémentaires peuvent être obtenus sur demande auprès de la direction des déchets de Niort Agglo.



Ours et coordonnées



Rédaction, conception, publication, distribution (800 ex.):
Commune de Villiers-en-Plaine
14 route de Benet 79160 Villiers-en-Plaine
05 49 35 60 51

www.villiersenplaine.fr
communevilliersenplaine@orange.fr
www.facebook.com/VEPMairie
Ne pas jeter sur la voie publique